
Label Commerce Engagé

Métropole Aix Marseille Provence

Le Pharo
58, Boulevard Charles-livon
13007 Marseille

[Voir le site internet](#)

Vincent Ochier

vincent.ochier@ampmetropole.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :



CONTEXTE



Les commerces sont producteurs de nombreux déchets, tout en étant quotidiennement au contact des habitants. Cela fait d'eux des acteurs centraux à la fois de la gestion des déchets professionnels et de la prévention des déchets ménagers en tant que vecteur de l'évolution des comportements.

Le Label Commerce Engagé est un outil d'accompagnement et de valorisation des actions de réduction des déchets et de sensibilisation sur d'autres thématiques comme celle des économies d'énergie, d'approvisionnements locaux, d'économie circulaire engagées par les commerçants d'un territoire. Porté à l'échelle nationale par l'association Ecoscience Provence, qui forme aussi des structures associatives locales, comme le CPIE du Pays d'Aix, et des équipes en interne, comme cela est le cas pour la ville de Miramas, les commerces labélisés contribuent ainsi à un réseau d'échange de bonnes pratiques et constitue un avantage concurrentiel face à des consommateurs de plus en plus soucieux de leur impact. Dans le même temps, la multiplication des labélisations a tendance à perdre le consommateur. C'est pourquoi le Label Commerce Engagé vient unifier la démarche sur le territoire.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- **Soutenir le commerce de proximité ;**
- Encourager les **approvisionnements en circuits courts ;**
- **Quantifier et qualifier** les déchets produits ;
- Identifier **les postes à pertes et les alternatives** de réduction ;
- **Engager des actions de prévention ;**
- Accompagner les changements de comportement en proposant un **suivi**

personnalisé (travail sur les problématiques individuelles, les indicateurs d'évaluations et les cahiers des charges par typologie de commerce)

- Contribuer à un **réseau d'échange de bonnes pratiques** ;
- **Mettre à disposition** de commerçants **des outils concrets et techniques** : « fiches solutions » spécifiques et thématiques sur le recyclage des cheveux coupés, des cartons, des produits d'entretien à faire soi-même ...
- Réaffirmer le **rôle des commerçants dans l'évolution des modes de consommation** et **promouvoir les labélisés** ;
- Proposer un **avantage concurrentiel** face à des consommateurs de plus en plus soucieux de leur impact.

Résultats quantitatifs

- 61 commerces sont engagés à date sur le territoire Marseille Provence (09/2022) sur 216 commerçants rencontrés (28% de taux de labélisation)
- 160 commerces labélisés sur les 13 communes rattachées au Pays d'Aix, 36 labélisés sur Miramas

Résultats qualitatifs

- Grande diversité de commerçants labélisés avec 24 activités différentes : primeur, bijouterie, fromager, fleuriste, traiteur, restaurant, librairie, opticien...

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Particularités :

- Démarche initiée en 2021 sur l'ex territoire Marseille-Provence.
- Démarche initiée depuis 2014 sur l'ex territoire du Pays d'Aix avec un nombre grandissant de communes bénéficiaires (13 communes à ce jour) et une participation financière des communes au dispositif depuis 2021, afin de poursuivre la démarche avec un budget constant pour la Métropole.
- Démarche initiée et autofinancée sur la ville de Miramas

Planning

Sur les zones carry le Rouet, Sausset les Pins, Marseille 7^{ème} et 9^{ème}

Préparation (2021) :

- Délibération de l'attribution d'une subvention à l'association Eco-Science Provence
- Benchmark des labels et des démarches de réduction des déchets des commerces
- Réunion avec les acteurs des différents labels du territoire
- Rédaction d'un cahier des charges commun
- Echange avec des commerçants sur la gestion de leurs déchets

Lancement (2022/2023) :

- Cérémonie de lancement des labélisations en présence de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- Inauguration en présence des mairies des communes pilotes
- Visites et labélisations actives
- Communication AMP et relais par les communes

- Comités techniques de suivi des labélisations
- Rencontre inter-territoires à Monaco avec le réseau national Commerce Engagé
- Création d'outils d'accompagnement
- Rédaction de fiches solutions par flux déchets
- Cartographie dans l'application mobile « Déchets AMP » des commerçants métropolitains labélisés

Evaluation (2024) :

- Evaluation et bilan de la démarche

Sur les autres zones : ex Pays d'Aix et Miramas

- Délibération annuelle pour l'attribution d'une subvention au CPIE du Pays d'Aix. La ville de Miramas est passée par un marché public.
- Démarchage des commerçants et lancement des labélisations pour chaque commune entrant dans le dispositif.
- Accompagnement, suivi et évaluation des commerces labélisés.
- Travail sur des cahiers des charges de plus en plus spécifiques, par typologie de commerce.
- Animations grand public.
- Animation du réseau des commerçants via les réseaux sociaux, le site du commerce engagé du CPIE, les sites internet des communes, et le réseau inter territoire du commerce engagé
- Développement d'outils d'accompagnement techniques et pratiques pour les commerçants.

Moyens humains

- Porté par Ecoscience Science Provence (1 coordinatrice de projet) et deux associations terrain : CPIE (2 personnes dédiées) et Zero Waste Marseille (1 coordinateur de projet)
- Du côté de la métropole : 1 chargée de mission à la prévention des déchets

Sur les autres zones :

- Porté en interne par la ville de Miramas.
- Porté par le CPIE du Pays d'Aix sur l'ex territoire du Pays d'Aix, avec une coordinatrice au niveau de la Métropole.

Moyens financiers

- Dispositif subventionné à hauteur de 80% de son coût de fonctionnement avec une subvention au titre de 40 500 € en 2022 et 30 000 € en 2021
- Opération inscrite dans le cadre projet Européen LIFE IP SMART WASTE PACA et soutenu à hauteur de 30%

Partenaires mobilisés

- Ecosciences Provence
- Zero Waste Marseille
- CPIE de la Côte Bleue

Facteurs de réussites

- Mobilisation des communes pilotes (maire, référents économie et communication) pour donner de la visibilité au dispositif et inciter les commerçants à s'engager
- Mise en place de réunions de coordination et de suivi régulières
- Mise en place d'un accompagnement et d'un suivi personnalisé pour le commerçant labélisé (pour être au plus près de sa réalité terrain et afin de trouver des alternatives adaptées aux problématiques déchets rencontrées)
- Mise à disposition d'outils d'accompagnement pour aider les commerçants à sensibiliser leur clientèle
- Lien avec le service AMP de la redevance spéciale concernant les obligations réglementaires des professionnels (afin de pouvoir communiquer ces informations aux commerçants et de les orienter si besoin).
- Valorisation du dispositif au travers de campagne de communication

Recommandations éventuelles

- Une recommandation clé est d'insister sur l'engagement des communes pilotes pour relayer l'information sur le dispositif et faciliter les labélisations « passives ». Cela afin d'inciter les commerçants à se rapprocher du label pour limiter les moyens humains déployés sur le terrain (ex. visites de présentation qui peuvent être chronophages). Pour faciliter la tâche au commune, un communiqué de presse créé spécifiquement pour chaque commune en reprenant les informations clés (points à date, nombre de labélisés, photos, contacts...)
- Se focaliser sur les spécificités du territoire pour répondre aux problématiques des flux déchets des commerçants.
- Objectif à terme : uniformiser les trois démarches sur l'ensemble de la Métropole

Mots clés

ACHAT DURABLE | REUTILISATION | COMMERCE | ENTREPRISE | EMBALLAGE CONSIGNE | LABEL ECOLOGIQUE | ACCORD VOLONTAIRE | DIAGNOSTIC DECHETS | BIODECHET | EMBALLAGE

Dernière actualisation

Janvier 2023

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Manon PULLIAT

mpulliat@sud.lacoopagri.coop

Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur